

A St Just le 6 décembre 2021.

# Questions CGT DS Smith St Just Au CSEE de décembre 2021.

## 1. Santé – Sécurité

- 1.1. Nombre de soins et localisation de ces soins sur novembre 2021.
- 1.2. Nombre d'accident sur novembre 2021 ainsi que les causes de ces accidents pour les salarié.es CDI, CDD et intérimaires.
- 1.3. Transmission aux membres du **CS2E** des trois CAT manquants ainsi que des arbres des causes (POLLET Aurélien, CARPENTIER Laurine et BRASSEUR Lydie) troisième demande.
- 1.4. Transmission aux membres du **CS2E** des rapports de vérification des organismes agréés.
- 1.5. Point sur les essais des pousses-bobines.
- 1.6. Présentation du plan de prévention.
- 1.7. Vous êtes vous bien assuré que la personne victime de la COVID-19 avait bien alerté l'**ARS** des salarié.es contact.es et comment avez-vous procédé ?
- 1.8. Comment comptez-vous appliquer les mises à jour du protocole national contre la COVID-19 ?
- 1.9. Le CS2E vous rappelle qu'au titre de l'article L4121-1 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, au titre de l'article L4121-2 alinéa 7 : planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux **articles L. 1152-1** et **L. 1153-1**, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article **L. 1142-2-1**. Qu'attendez-vous pour les appliquer ?

## 2. Activité usine :

- 2.1. Point sur l'activité de St Just et des autres sites DS Smith pour novembre 2021.
- 2.2. Point sur les heures supplémentaires et samedi matin prévues sur janvier 2022.
- 2.3. Nouveaux clients, perspective dans le temps et tonnage.
- 2.4. Point sur les délais sur PCR.

### **3. Mouvement du personnel.**

- 3.1. Point sur les intérimaires.
- 3.2. Point sur les recrutements en cours.
- 3.3. Etat d'avancement de l'évaluation des compétences.
- 3.4. Point sur le changement de prestataire pour les bleus de travail.
- 3.5. Nombre de salarié.es éligibles à une augmentation de coefficient à compter de janvier 2022 ?
- 3.6. Quand et comment allez-vous former les nouveaux entrant (parcours d'intégration) ?

### **4. Prime de performance.**

- 4.1. Taux indicatif de PP de novembre 2021.
- 4.2. Date de la commission PP de janvier.
- 4.3. Remplacement de M. CHIABAI Kevin à la commission Prime de Performance.

### **5. Point production travaux projets.**

- 5.1. Présentation du planning d'intervention maintenance sur janvier 2022.
- 5.2. Les élu.es CS2E demandent des explications sur le déroulé des entretiens machines. Il y a beaucoup d'incohérences entre ce qui est dit en réunion et ce qui est réellement fait et notamment sur les commandes de pièces.
- 5.3. Point sur le paramétrage de l'IMPACT.
- 5.4. Serait-il possible d'avoir une croix de retournement avant le chargeur du 1628-2 et dans quel délai ?
- 5.5. Quand retrouverons-nous une situation normale sur le cintrage ?
- 5.6. Vous deviez, d'après vos dires en réunion de **CS2E** du 22 novembre, installer une brosse au broyeur de la 2003, à ce jour, nous pouvons constater que ce n'est toujours pas fait, quelle en est la raison ?
- 5.7. Prévoyez-vous un entretien sur la 1603 en 2022 ?
- 5.8. Quand comptez-vous réparer les convoyeurs d'alimentation du 718 ?
- 5.9. Que comptez-vous mettre en place pour ne plus que le cariste palettes se retrouve dans la même situation que les semaines du 29 novembre au 3 décembre et du 6 au 10 décembre ?

### **6. Autres questions.**

- 6.1. Information au **CS2E** du projet « ROBOTIX ».
- 6.2. Qui est en charge de vider les convoyeurs sortis du 1628-1 et 1628-2 avec le CR4 bis ?
- 6.3. Pourquoi n'appellez-vous pas les salarié.es lorsqu'il n'y a pas de travail sur machine pour leurs proposer de prendre une journée ?
- 6.4. Pourquoi avez-vous autant tardé pour mettre les salarié.es en télétravail ?
- 6.5. Agenda social 2022 des **NAO**.

### **7. Activités sociales.**

- 7.1. Délibérations du CS2E sur le choix du prestataire des machines à café.